Meaux (77) : trois mineurs de 15 à 16 ans déférés après l’incendie du lycée Henri-Moissan ; 35 salles de classe rendues inaccessibles

06/10/2026 à 15h48



Trois mineurs âgés de 15 à 16 ans ont été interpellés puis déférés devant un juge des enfants après l’incendie volontaire qui a endommagé l’entrée du lycée Henri-Moissan de Meaux, vendredi 2 octobre.

Selon *Actu.fr / La Marne*, des poubelles avaient été enflammées à l’aide de bouteilles d’alcool et de déodorants avant d’être projetées contre les portes de l’établissement.

Le parquet de Meaux indique que quatre jeunes hommes sont soupçonnés d’avoir participé aux faits. Trois ont été identifiés et interpellés lundi 5 octobre ; les investigations se poursuivent pour retrouver le quatrième. Les trois mineurs, qui n’avaient pas de casier judiciaire, ont reconnu « dans leur majorité et pour l’essentiel » leur participation aux délits, selon le parquet.

Les dégâts sont importants : les accès principaux doivent

rester inutilisables plusieurs semaines et un bâtiment comprenant 35 salles de classe est inaccessible pendant la durée des travaux. Le coût des réparations est encore en cours d'évaluation.

Les mineurs doivent être jugés notamment pour participation à un groupement formé en vue de violences ou de dégradations, dissimulation volontaire du visage lors d'une manifestation troublant l'ordre public et destruction d'un bien par un moyen dangereux pour les personnes.

Actu.fr / La Marne